

## **Préavis municipal 06/23**

### **Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes 2022**

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat qui lui a été confié dans le préavis municipal no 06/23, la commission de gestion, ci-après COGEST, a effectué en collaboration avec la commission des finances, ci-après COFIN, un contrôle de gestion et des comptes communaux de l'exercice 2022.

#### **1 Organisation**

La COGEST 2022 est composée de Mmes Verena Gubler, Véronique Martin Capriati, Marlene Matos Mendes, Kirsti de Mestral, Anaïs Piguët, Florence Widmer et de Claude Ioset, Maxime Regidor, Jean-Gabriel Rey, Jean-Yves Tharin, et du soussigné, rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants pour l'ensemble du mandat.

La COGEST a effectué son travail conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil communal d'Aubonne. À la suite d'une première séance de préparation des travaux, la COGEST a formé 5 sous-commissions qui ont concentré leurs travaux selon les dicastères municipaux. Chaque sous-commission a ensuite rencontré le municipal responsable.

La COGEST s'est ensuite réunie lors de 9 séances plénières afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la commune. L'une de ces séances s'est déroulée en présence de la Municipalité afin d'entendre ses réponses aux questions des commissaires. Les membres de la COFIN se sont réunis de leur côté avec le municipal des finances et le boursier communal. La COGEST remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour leur disponibilité et le soin apporté aux réponses à nos questions.

La commission, accompagnée de la COFIN, de la Municipalité et de membres de l'administration communale, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, la commission a visité : la station de pompage de Montherod, le réservoir Crêt-Marion à Montherod et la crèche Cupidon à Montherod.

La COGEST remercie : M. Jean-Luc Richard, fontainier, et Julien Cagarelli, directeur de la crèche Cupidon.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil communal d'Aubonne, la COGEST a travaillé en collaboration avec la COFIN. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents. La COFIN a travaillé de manière indépendante et a procédé à la vérification des comptes communaux. Le rapport de la COFIN fait partie intégrante du présent rapport.

## **2 Dicastères de Yves Charrière**

Administration générale, Personnel communal (RH)  
Bâtiments communaux, bâtiments scolaires et conciergerie  
Sécurité Publique, Police – Protection Civile – Pompiers SDIS  
Piscine  
ARCAM

La COGEST s'est penché sur les aspects suivants :

### **2.1 Politique de formation apprentis**

En ce qui concerne la politique de formation d'apprentis, la commune d'Aubonne ne dispose pas d'une politique spécifique en la matière. Toutefois, elle compte actuellement 4 apprentis et une pré-apprentie répartis parmi trois professions différentes : l'administration, la voirie et la conciergerie. Il est également important de noter que pour engager des apprentis, il faut qu'un formateur certifié soit présent à la commune pour les accompagner dans leur formation. Pour cette raison, la COGEST estime que développer une politique afin de pouvoir bénéficier de plus d'apprentis dans la commune est souhaitable. Ceci fait l'objet d'un vœu.

### **2.2 Bâtiment Centre Culturel et Sportif du Chêne**

Par ailleurs, le bâtiment du Centre Culturel et Sportif du Chêne (CCSC) nécessite des travaux d'entretien et de rénovation. Le toit, par exemple, doit être refait pour une valeur de CHF 300'000.-. Étant donné que le Mandat d'Étude Parallèle (MEP) du Château et le Plan de quartier du Chêne, entre autres, sont encore en cours, des gros travaux au CCSC ne seraient pas judicieux sans connaître le futur des écoles à Aubonne. Cependant, la sécurité est une priorité et la municipalité fera tous les travaux nécessaires pour la garantir.

### **2.3 Assistants de Sécurité Publique (ASP)**

Le fonctionnement des ASP et des prestations à la population en dehors des heures de travail est également abordé. Les trois ASP ont un cahier des charges similaire, avec des conventions conclues avec différentes communes pour un total de 8 heures par semaine de présence. Il est possible que d'autres communes engagent les services des ASP, mais rien n'est confirmé. Un contrat a également été signé avec la société Roch pour assurer un contrôle en dehors des heures de travail. La collaboration avec la gendarmerie est en place via une séance mensuelle. Il serait judicieux de communiquer à la population les démarches à suivre, selon les horaires, en cas de besoin d'intervention.

### **2.4 Caserne des pompiers**

Pour la caserne des pompiers, nous avons reçu les directives sur l'organisation et le financement. Les normes définies par l'ECA ont été respectées et ont garanti la qualité des interventions. La nouvelle caserne a contribué à ce succès.

### **2.5 Tourisme**

Enfin, la COGEST s'est intéressé au Tourisme et a appris que la commune d'Aubonne se concentre également sur la question, y compris le soutien aux commerces locaux.

Elle s'attache notamment à travailler sur les aspects de mobilité et de parking pour assurer un flux régulier des visiteurs. Elle participe également à un programme de revitalisation des centres-villes initié par l'ARCAM. La Commission de Gestion reste cependant sur sa faim quant aux résultats concrets de ce programme sur le terrain. En effet, sur le site Internet de l'ARCAM, peu d'informations sont fournies et le plan reste, de l'avis de la COGEST, très vague.

### **3 Dicastères de Sandra Linder**

Instruction publique – ASSAGIE

Centre des Jeunes, Politique jeunesse

Domaines et Pâturages, Vignes

Forêts – Groupement forestier de la Saubrette

Parc naturel régional Jura Vaudois Marchairuz, Société coopérative du Marchairuz

Commission Suisse-Étranger, Naturalisation

#### **3.1 Groupement forestier de la Saubrette**

Le poste de directeur administratif a été repourvu en janvier 2022 après une vacance liée à l'engagement de nouveaux gardes-forestiers. Une année a été nécessaire pour évaluer les capacités et compétences des personnes et permettre à celles qui le voulaient de postuler dans une procédure de candidature ouverte.

#### **3.2 Alpages**

Grâce à l'installation d'une nouvelle antenne au Marchairuz, l'alpage du Pré-de-Rolle bénéficie désormais d'une ligne téléphonique fiable. La COGEST s'en était inquiétée, notamment quant à la présence accrue du loup dans nos régions. Par ailleurs, l'engagement de nouveaux bergers s'est fait dans l'esprit d'une collaboration renforcée entre les alpages du Pré-de-Rolle et du Pré-d'Aubonne.

#### **3.3 ASSAGIE**

La baisse des coûts est liée à la répartition sur un plus grand nombre d'élèves des coûts fixes et à la fin des nettoyages spéciaux engendrés par le COVID. De plus, l'année 2022 a vu la fin des amortissements des modules scolaires du Chêne.

Le personnel de l'ASSAGIE fait l'objet du suivi attentif des responsables qui proposent des entretiens d'évaluation annuels ainsi que lorsque les circonstances l'exigent, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des mesures à l'endroit de certains élèves en raison de leur comportement. La formation continue du personnel de l'ASSAGIE se fait à l'instigation de l'employeur ou sur demande des employés. À la suite de l'augmentation du nombre d'élèves, de nouveaux postes ont été créés. Les procédures de candidature se font par une mise au concours et non plus par le bouche-à-oreille, ce qui permet plus d'équité, de transparence et un rapport plus clair à l'employeur. Les employés sont soumis au règlement du personnel et disposent d'un cahier des charges. Cependant, vu le découpage des horaires et les exigences des postes, il n'est pas facile de trouver du personnel. Ainsi, s'il n'est pas impossible de mettre plus de patrouilleurs (Couronne ou Chêne par exemple), ce sujet ne semble pas d'actualité au Comité de direction de l'ASSAGIE. Mme Linder estime que la circulation lente ne

nécessite pas la présence de nouveaux patrouilleurs et que la responsabilisation des parents qui conduisent leurs enfants en voiture à l'école devrait suffire.

La COGEST ne partage pas cet avis et souhaite que la Municipalité propose des solutions pour sécuriser de manière pérenne les trajets des écoliers. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Les travailleurs sociaux de proximité d'Espace Prévention visent la création de liens avec les jeunes, l'observation de ce qui se passe et des actions de prévention diverses. Ils assurent une permanence à Aubonne (pavillon de l'Esplanade) tous les mercredis et agissent dans d'autres communes également. Les interventions se font lors d'entretiens individuels, de groupe, par la présence sur les réseaux sociaux et dans les bus. L'aide proposée va de la proposition de stages, de petits boulots à d'autres actions plus spécifiques liées à des problématiques particulières. L'augmentation de la fréquentation est difficile à chiffrer car les jeunes ne sont pas enregistrés systématiquement et peuvent provenir des différentes communes alentour.

### **3.4 Projet « Écoles 2040 »**

Dans le cadre de ce projet, si le Centre des jeunes et le Ballon Bleu sont inclus, il n'en va pas de même concernant des locaux pour une nouvelle crèche. De l'avis de la commission de gestion, et bien qu'une crèche n'entre pas dans le périmètre ASSAGIE, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des besoins de locaux présents et futurs, notamment pour l'enfance et la jeunesse, de manière globale afin d'élaborer un plan d'action et ainsi être moins dépendants d'opportunités. Mme Linder nous a dit en prendre note. La COGEST estime qu'un plan d'intention écrit concernant les locaux destinés à la jeunesse de 0 à 18 ans devrait être réalisé. Ceci fait l'objet d'un vœu.

### **3.5 Parc Jura Vaudois**

On constate la présence de beaucoup plus de véhicules de camping dans le Parc (33 communes) : une étude sur la pratique du caravanning a donc été lancée afin de préciser les attentes des campeurs, de recenser les places concernées et de gérer ces flux au mieux. Aubonne est particulièrement concernée par le Sapin à Siméon et l'Arboretum.

## **4 Dicastères de Laurent Auchlin**

Finances

Parcs & jardins, Cimetières, Jardins potagers

Chemins et cours d'eaux

Voirie, Déchetterie

Cultes.

### **4.1 Présentation générale des comptes**

Les Finances proprement dites relevant du domaine de la CoFin, les quelques questions concernant ces aspects n'ont pas été abordées.

La COGEST a néanmoins soulevé les questions sur les comptes concernant les déchets.

### **4.2 Déchetterie**

#### **4.2.1 Contrat avec DESA**

La Municipalité a renouvelé le contrat avec Desa SA par année afin de pouvoir coordonner la stratégie avec SADEC à la fin 2024, ceci permettra de tenir compte de la mise en place des Eco-points.

#### **4.2.2 Accès à la déchetterie**

Dès janvier 2022, l'accès est autorisé aux porteurs d'une carte de légitimation. À la suite des contrôles systématiques en janvier, seuls des contrôles sporadiques ont été effectués. Ceci a permis de réduire en particulier la quantité de déchets encombrants. Dès la fin 2023, une barrière commandée par le système « Salto » sera mise en place. L'accès aux professionnels est en priorité réservé le lundi matin. Les Déchets Spéciaux Ménagers (DSM) sont récoltés le mercredi matin auprès des communes de l'ancien district d'Aubonne.

#### **4.2.3 Personnel**

Les Ambassadeurs sont engagés dans le cadre du centre des jeunes pour animer en particulier le troc. Ces derniers, sous contrat, sont indemnisés, assurés et engagés à la déchetterie sous le budget « déchets ».

#### **4.2.4 Évolution de la récolte des déchets**

Par suite de la période Covid, qui a vu les déchets encombrant progresser (mise en ordre des galetas, caves, etc.) et repas à domicile, l'année 2022 a été marquée par la sécheresse. Ces éléments expliquent la diminution des quantités de déchets récoltés en 2022.

La gestion des déchets est dynamique et complexe, elle concerne plus d'une cinquantaine de déchets distincts avec chacun leurs filières et circuits, leurs prix et leurs acteurs.

A titre d'exemple :

- le retraitement du carton est passé en près de deux ans d'un coût d'environ CHF 10.- /tonne à un revenu d'environ CHF 100.- /tonne.

- de même les déchets méthanisables qui étaient précédemment vendus à CHF 90.- /tonne, sont passés à CHF 60.- /tonne à la suite de la diminution de quantité.

#### **4.2.5 Plastics**

Deux ordonnances, une fédérale qui refuse le tri du plastic et la cantonale qui promeut le tri du plastic sont en concurrence. Donc, chaque commune se débrouille comme elle le peut. La récolte des plastics de flaconnage, le PET et les plastics professionnels est toujours d'actualité. Concernant les plastics de conditionnement, ceux-ci demandent à chaque espèce des éliminations diverses, cela engendre un coût énorme de détruire spécifiquement. Il est moins onéreux de les mettre dans le sac poubelle blanc, ce qui permet à l'entreprise TRIDEL, une meilleure combustion des déchets et cette source de chaleur est valorisée en chauffant en partie un quartier de Lausanne.

#### **4.2.6 Application mobile et liens**

Une application mobile « Expertri » créée par COSEDEC explique chaque déchet et sa revalorisation.

A Aubonne, la déchetterie offre la possibilité de récolte de 53 espèces, qui partent dans 53 filières de recyclage.

D'autre part, les liens suivants donnent tous les détails : <https://ddh.li/statsdechets> et <https://ddh.li/expertri>

#### **4.2.7 Cultes**

Une nouvelle marguillière a été engagée pour le temple d'Aubonne. Il y a une bonne communication et soutien avec le marguillier de Montherod. Ils se relaient si besoin.

#### **4.2.8 Cimetières**

Les trois cimetières (Pizy, Montherod et Aubonne) sont régis par un nouveau règlement commun qui est en attente de validation.

#### **4.2.9 SEFA**

M. Nicolas Suter étant vice-président du conseil d'administration de la SEFA, M. Laurent Auchlin l'accompagne en tant que municipal lors des séances, afin de garantir les intérêts de la Commune dans les décisions. La Commune possédant 40% des actions SEFA, la Municipalité a demandé à la SEFA une transparence concernant les décisions stratégiques. Elle est d'autre part attentive au bon fonctionnement de la société.

La commune compte être propriétaire des bornes de recharge sur son territoire, laissant leur gestion sous la responsabilité de la SEFA.

## **5 Dicastères de Nicolas Suter**

Services Industriels, Égouts & Épuration, STEP

Service des eaux, Service du Gaz

Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire

Routes et places publiques, Éclairage public

Commission Energie - Transition Énergétique - Environnement.

## **5.1 Services Industriels et STEP**

### **5.1.1 Service de l'eau à Montherod**

Fin mai 2023, la COGEST a visité certaines des installations du service de l'eau de Montherod, à savoir la station de pompage du Moulin (chemin de la Chaussée) et le réservoir du Crêt-Marion (chemin des Jaccaudes). Elle a ainsi pu mieux appréhender la très importante responsabilité du fontainier de la commune, M. Richard. Il nous a, par ailleurs, bien éclairé sur le niveau d'exigence que requiert le contrôle de la fourniture de l'eau potable selon la directive W12 de la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux). La W12 révisée a été approuvée en juillet 2022 et mise en vigueur au 1er février 2023. Quant à la mise à niveau des installations, elle suivra en 2024.

### **5.1.2 Projet de future STEP**

À la suite de la lenteur du projet de STEP régionale regroupant 20 communes entre Rolle et St-Prex, la Municipalité a mandaté en 2022 une étude sur la faisabilité d'une mise à niveau complète de la STEP actuelle. Les conclusions optimistes reçues fin 2022, ont amené la Municipalité à mettre en perspective, pour quelques mois encore, les deux projets traitant les micropolluants. Le canton souhaiterait en effet installer 10 STEP régionales. Mais si le grand projet régional devait malheureusement être abandonné (faute, par exemple, d'un lieu remplissant tous les critères), Aubonne pourrait rebondir avec le partenariat de communes avoisinantes sur le projet plus local. L'horizon temps envisagé pour ce genre de projet est d'une dizaine d'années.

### **5.1.3 Sécurité informatique des réseaux des eaux**

Malgré le fait que les réseaux opérationnels (OT) soient inexistantes ou isolés des réseaux bureautiques de la commune, la COGEST souhaite que la sécurité soit auditée et assurée. Ceci fait l'objet d'un vœu.

### **5.1.4 Groupe électrogène pour la STEP**

La COGEST s'est interrogée sur les travaux d'adaptation et d'équipement en système de secours en cas de coupures d'électricité de courte durée au niveau de la STEP. Un branchement a été réalisé sans toutefois le raccorder à un groupe électrogène. Ce dernier fera l'objet d'un préavis futur. En ce qui concerne la distribution de l'eau sous pression, il serait possible de maintenir le service pour quelques heures en cas de coupures rythmées 4/8 heures mais pas au rythme de 4/4 heures (rythme trop soutenu).

## **5.2 Police des constructions**

### **5.2.1 Suivi des constructions**

Toute construction ou rénovation, intérieure ou extérieure, doit faire l'objet d'une annonce au Service technique. Si une construction n'est pas conforme à la demande de permis de construire mais qu'elle respecte les lois en vigueur, une demande complémentaire est demandée. Si en revanche une construction n'est pas conforme à cette demande et qu'elle ne respecte pas les lois en vigueur, la chose devra être modifiée afin de correspondre à l'autorisation de construire. Des exemples ont intéressé la COGEST, tels celui du chalet à côté du réservoir de Montherod ou celui

d'un mur de séparation en vieille ville à Aubonne, Rue du Général Boinod 19. Dans le premier cas, il s'agit d'une habitation secondaire utilisée à l'année où la Municipalité a eu gain de cause au Tribunal Fédéral. Un avis d'expulsion a été formulé avec demande de remise en état. Le dossier suit son cours. Dans le second cas, le propriétaire a été dénoncé au préfet ; un accord entre voisins a été trouvé et un permis par l'art.110 de la LATC a été accordé.

### **5.2.2 Avocat conseil**

Le recours par la commune à l'avocat conseil est devenu une nécessité. Il vérifie les courriers officiels sensibles, organise les séances de conciliation, rédige les PV de séances officielles et répond à des courriers juridiques.

## **5.3 Urbanisme**

### **5.3.1 Le PACom**

Pour mémoire, la Municipalité communiquera plus largement sur le sujet durant l'année 2023 puis la mise à l'enquête devrait avoir lieu en 2024, avec un préavis municipal planifié en 2025, d'ici la fin de la législature.

### **5.3.2 Mobilier urbain**

Un aménagement de mobilier urbain a été réalisé au Bourg de Four en 2022 à la suite d'une pétition. L'expérience n'est pas encore un succès. Il n'y a pas de vraie vie de quartier sur cette Place comme envisagée par la pétition. L'ARCAM travaille sur un projet de revitalisation de ce lieu. Si rien ne change, l'expérience ne sera pas renouvelée l'année prochaine.

### **5.3.3 Place de jeux pour les grands à Montherod**

Le préavis de la place de jeux pour les grands à Montherod avait été adopté avant la fusion par le Conseil général de Montherod pour un crédit de CHF 75 000.-. Or, selon la Municipalité, il s'est avéré qu'il n'était pas réalisable. Le crédit en question aurait été sujet à un emprunt, ainsi donc ici, non réalisé. Un terrain serait possiblement exploitable en location et en remplacement de ce projet. Un préavis sera déposé afin de demander un nouveau crédit. Cet objet nous rappelle qu'un préavis validé par le Conseil Communal n'oblige pas la Municipalité à le réaliser.

## **5.4 Energie et environnement**

### **5.4.1 Relevés des compteurs**

La Commission s'est interrogée sur les relevés des compteurs que la SEFA facture à la commune : soit CHF 15.- par an et par compteur, soit CHF 20.- si le compteur est dans un endroit peu accessible. Au total cela représente un montant de CHF 21'500.- pour l'année 2022.

### **5.4.2 Prix du gaz**

En septembre 2022, le prix du gaz a connu un pic particulièrement élevé pour ensuite chuter. Cette chute du prix du gaz, non répercutée sur le citoyen aubonnois, a engendré pour la commune un bénéfice important. La COGEST s'est étonnée de cet

état de fait, dans un contexte économique suisse plus tendu depuis ces trois dernières années.

La COGEST s'est donc demandé s'il était possible de modifier ces contrats du gaz sur du court terme et d'ajuster cette modification du prix du gaz de 2022 pour le consommateur aubonnois. Or il faut savoir que les contrats d'achats du gaz de la ville d'Aubonne sont annuels auprès des SIL (Services industriels de la ville de Lausanne) et que ces derniers se fournissent auprès de la SA Gaznat. Ceci ne permet donc pas de modifier cette durée de contrat. Cependant la Municipalité rencontrera les SIL lors d'une séance en juin 2023, séance qui permettra de prévoir les fluctuations pour la fin de l'année courante et de fixer les nouveaux prix 2024. Nicolas Suter dit constater que la transition énergétique a été dopée par l'élévation du prix du gaz et par la possibilité qu'une pénurie arrive. *La COGEST a pris connaissance du vœu de la CoFin sur le bénéfice du gaz et l'appuie.*

#### **5.4.3 Bureau « eqlosion »**

Le fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables n'étant pas fixe, il est plafonné à CHF 500'000.- par an. Il y a eu en 2022 un apport de CHF 170'000.- puis des subventions de CHF 139'000.- ont été attribuées. On a ainsi CHF 31'000.- qui sont restés sans usage et qui ensuite ont été versés à la commune. Parmi les subventions attribuées se trouvent CHF 6'500.- alloués au bureau « eqlosion » qui a travaillé sur l'élaboration du bilan énergétique de notre commune présenté dans une exposition publique au Chêne en avril 2023.

#### **5.4.4 Bornes électriques**

Au sujet des bornes électriques, objet d'un vœu l'année dernière, la Municipalité constate qu'elles ne sont pas rentables au niveau d'une petite ville de la taille d'Aubonne. Toutefois un projet de huit bornes au Chêne dont deux rapides est en cours d'élaboration avec la SEFA en 2023. Le coût d'investissement d'une borne est d'environ CHF 2'000.- et de CHF 30'000.- pour une borne rapide.

#### **5.4.5 SEFA**

La COGEST s'est renseignée pour savoir si la commune était rassurée par rapport à la gestion et au développement de la SEFA sachant qu'elle en détient 40% des actions. Elle voulait aussi comprendre la cherté du prix de l'électricité vendue par la SEFA (le tarif le plus élevé du canton), vu la production locale.

Le syndic dit suivre de près la situation et en particulier 3 axes : stratégie, gouvernance et finances. La Municipalité a en effet demandé à la SEFA d'être mieux informée de sa gestion et est très attentive à son développement. Nicolas Suter en tant que vice-président du conseil d'administration de la SEFA, fait un rapport quatre fois par an sur les enjeux. Laurent Auchlin est conjointement représentant de la commune tant que Nicolas Suter est administrateur de la SEFA. Le jour où ce dernier cessera sa fonction d'administrateur ou de municipal, un autre administrateur fera le lien entre la SEFA et la Municipalité.

La SEFA connaît des défis au niveau de la réglementation sur l'électricité de plus en plus contraignante. De même, elle est partie prenante à hauteur de 25% du projet de géothermie EnergieÔ à Vinzel (Aubonne en détient 10%) qui ne répond

malheureusement pas pleinement aux attentes. Ainsi les opérations de forage à Vinzel sont interrompues.

La Municipalité envisage cependant à long terme la possibilité de pourvoir la ville en chauffage à distance.

La Municipalité se dit rassurée même si la SEFA se trouve « à la croisée des chemins ». La direction et le conseil d'administration de la SEFA ont misé sur le chauffage à distance et la géothermie, « investissements risqués mais indispensables ». Concernant le prix du kilowattheure, le syndic s'explique par l'année 2022 particulièrement sèche alors que les coûts fixes de production restent les mêmes. La réglementation limite le bénéfice à CHF 75.- par compteur. En cas de dépassement la SEFA a 3 années pour rétrocéder le surplus. D'autre part, le réseau SEFA est assez dispersé, ce qui engendre des coûts de gestion plus élevés. Le turn-over des cadres SEFA a aussi été important (effet post Covid ?). Ce sujet est très sensible. La COGEST s'inquiète du prix du KW/h et souhaite que la Municipalité communique cette inquiétude à la SEFA.

## **5.5 Routes**

### **5.5.1 Circulation déchetterie et caserne**

Au sujet de la circulation au niveau de la déchetterie et de la nouvelle caserne des pompiers, la Municipalité n'a pas prévu d'élargir la route.

### **5.5.2 Chemin Lucien Chevalaz**

Le chemin Lucien Chevalaz à Montherod pose un problème de dangerosité notamment vu la vitesse de 80 km/h autorisée. La Municipalité est consciente du problème. Il s'agit d'un chemin communal menant au bâtiment administratif de la SEFA dont toute modification passe par un accord avec la DGMR. La création d'un trottoir n'est pas envisageable en raison des surfaces d'assolement. Un préavis est toutefois en cours de préparation. La SEFA sensibilise déjà ses employés à cette problématique de sécurité routière. La COGEST encourage la Municipalité à améliorer cette sécurité routière. Ceci fait l'objet d'un vœu.

### **5.5.3 Contournement Aubonne**

Le projet de contournement d'Aubonne, même si non mentionné dans le rapport de gestion, n'est pas abandonné. Au contraire, un point d'impôt est même dédié au contournement. En 2023, l'étude de mobilité est une pierre posée en vue de la résolution du trafic conflictuel en vieille ville.

### **5.5.4 Routes**

La Municipalité est consciente du mauvais état de la route Neuve (ancien préavis non accepté) et de celle de la route de Trévelin (en attente de la fin des travaux de l'hôpital/EMS).

### **5.5.5 Sécurité mobilité douce**

À la suite des demandes répétées lors du conseil communal pour garantir la sécurité pour traverser la route Neuve à la hauteur de la rue du Lignolat (après la descente d'escaliers), la Municipalité attend l'étude de mobilité pour y voir plus clair.

## **6 Dicastères de Lorette Killias Leutwiler**

Affaires sociales, ARASMAC

AJEMA Petite enfance

Affaires culturelles, Sociétés locales, Manifestations

Tourisme, sports

Arboretum

Littoral Parc

Informatique, Communication

Mobilité - Transports Publics

Office de la population

Bibliothèques

### **6.1 AJEMA**

Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne. La COGEST a eu plusieurs échanges avec la municipalité concernant la création d'un accueil préscolaire. La problématique majeure est de trouver un endroit pour accueillir une structure.

Malgré le fait qu'un nouvel établissement ouvre prochainement et que 22 places publiques voient le jour, la COGEST continue à se positionner sur le vœu 2021-2022, à savoir : "La municipalité place la création d'une nouvelle crèche à Aubonne parmi ses priorités et entreprend les démarches nécessaires".

Lors de la visite de la crèche Cupidon, environ 200 enfants étaient en attente spécifiquement pour la garderie montheroli.

La COGEST remercie par ailleurs Monsieur Cagarelli pour la visite de l'intégralité de la structure, et en particulier l'extension du premier étage, de la crèche et pour toutes ses explications très détaillées et intéressantes sur le fonctionnement. Comme par exemple, de la nourriture élaborée spécialement pour les bébés, de la soupe pour tous les groupes également confectionnée sur place et chaque jour avec des produits de proximité ; des sorties impératives journalières par tous les temps, et des visites régulières aux agriculteurs du village font le plus grand bonheur des enfants et des parents qui fréquentent la structure.

La COGEST souhaite que la municipalité mette en place une stratégie active en vue de la création de places d'accueil pour les 0-4 ans en crèche sur le territoire d'Aubonne. Ceci fait l'objet d'un vœu.

### **6.2 Sociétés locales**

Les utilisateurs du Centre Culturel et Sportif du Chêne créent parfois, après leur activité, du travail supplémentaire de nettoyage. Dorénavant dès qu'un entretien plus conséquent doit avoir lieu, une facture sera envoyée à la société.

Un règlement modernisé sera affiché, dans l'année sur la porte d'entrée principale du bâtiment. La Municipale nous a informés que le dossier « refonte du système de subvention » a pris malheureusement du retard, mais qu'il avançait et nous la remercions.

### **6.3 Communication**

La Municipalité a prévu d'installer trois panneaux numériques d'informations à des points stratégiques de la commune.

### **6.4 Mobilité**

Divers projets ont été discutés/travaillés au sein de la commission de la mobilité (semaine de la mobilité, Préavis municipal n°10-22- Demande d'un crédit pour l'étude globale de mobilité, parcours cycliste, ...). Cependant, certains de ces projets, sont en attente du résultat de l'étude de mobilité en cours ; tout comme certains projets Municipaux encore pour certains confidentiels.

Concernant le service Mobility, l'arrivée d'une voiture hybride a augmenté le nombre des utilisations. Le service donne satisfaction.

Le Pick eBike commence à se populariser de plus en plus, il a déjà ses parcours les plus fréquents : Aubonne Gare-Lavigny, Allaman-Merck, Allaman – Aubonne Gare. Le service s'est élargi à plus de communes également.

Des vélos pour la population « sans permis de conduire » et disponibles dès 14 ans pourraient voir le jour prochainement afin d'élargir encore plus ce service. Ils sont actuellement en phase de test. Une communication plus large et plus conséquente des différents moyens de mobilité sera faite prochainement (banc de co-voiturage, Pick eBike, Mobility, TP, ...)

### **6.5 Bibliothèque**

Les horaires de la bibliothèque jeunesse ont été élargis et ce pour le plus grand plaisir des enfants. La COGEST salue cette décision. Horaires d'ouverture les lundis de 14h30 à 18h et les mercredis de 13h30 à 18h.

## **7 Rapport de la COFIN**

Ci-après, lecture du rapport de la commission des finances.

## **8 Récapitulatif des vœux**

### **8.1 Politique de formation apprentis**

Développer une politique pour pouvoir bénéficier de plus d'apprentis dans la commune.

### **8.2 ASSAGIE**

La COGEST souhaite que la Municipalité propose des solutions pour sécuriser de manière pérenne les trajets des écoliers.

### **8.3 Projet écoles 2040**

La COGEST estime qu'un plan d'intention écrit concernant les locaux destinés à la jeunesse de 0 à 18 ans devrait être réalisé.

### **8.4 Chemin Lucien Chevalaz**

La COGEST encourage la Municipalité à améliorer la sécurité routière.

## **8.5 Sécurité informatique des réseaux des eaux**

La COGEST souhaite que la sécurité soit auditée et assurée.

## **8.6 AJEMA**

La COGEST souhaite que la municipalité mette en place une stratégie active en vue de la création de places d'accueil pour les 0-4 ans en crèche sur le territoire d'Aubonne.

## 9 Conclusions

Au terme de notre mandat et de la vérification réalisée par la COFIN, nous formulons un constat positif sur la gestion de la commune d'Aubonne, sous réserve des points mentionnés.

Ainsi, la commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°06/23 relatif au « Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2022 »,
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. adopte
  - a. les comptes 2022 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 41'233'808.- aux recettes ; CHF 40'467'684.- aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de revenus de CHF 766'124.-.
  - b. le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 54'495'858.95, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'476'229.72.
2. accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 et lui en donne décharge.

Aubonne, le 14 juin 2023

Pour la Commission de Gestion, le rapporteur,



Diego de Haller